

Un Autre Regard sur notre commune

N° 12 - Juillet 2011



La première moitié de l'année est déjà terminée, voici nos comptes-rendus des 5 derniers conseils.

Bonnes vacances à toutes et à tous, profitez bien de l'été.

Maxime Léonet, Jean-Claude Vincent, Firmin Grofils, Mano Nicolas

Conseil communal du 02 février 2011

Le conseil commence par un des points les plus importants de l'année, à savoir le budget communal 2011. Voici notre commentaire :

La bonne nouvelle : enfin un budget en positif à l'ordinaire. Maintenant, à partir du moment où on reporte la moitié des ventes de bois 2010 dans le budget 2011 soit un supplément de +/- 350.000 euros, on reçoit 40.000 euros en plus du fond des communes, on augmente de 18% les recettes d'enlèvement d'immondices, de 61 % les recettes de taxe de secondes résidences et on diminue l'intervention envers le CPAS de 17%, cela devient beaucoup plus facile d'équilibrer un budget.

Pour en venir au boni global, chiffre que vous adorez car il vous permet de masquer vos déficits successifs, vous posez vous-même un constat d'érosion ! Soit d'après le Larousse : une détérioration lente et continue. Un peu plus d'une demi-législature pour « éroder » environ 1/3 de notre boni global depuis l'exercice 2007, ce n'est pas si lent que cela !

En parallèle de ce constat, l'augmentation de la dette est impressionnante. Vous budgétisez pour cette année une dette qui approche les 4.000.000 euros avec plus de 425.000 euros de remboursement annuel. De plus, sans développer la moindre politique nouvelle ni même contracter le moindre emprunt nouveau au cours de la prochaine législature, c'est-à-dire sans plus dépenser un franc pendant 6 ans, il nous restera en 2017 plus de dettes à rembourser qu'au début de l'année 2010 ! Et si comme vous le dites « la dette s'apprécie à la hauteur des investissements », et que les « réalisations prévues augmenteront la valeur de notre patrimoine », la plupart des habitants restent quand même interpellés par la différence entre les chiffres annoncés et le peu de réalisations concrètes sur le terrain.

Nous n'apprécions pas spécialement la manière dont vous écrivez dans votre présentation que les déménagements ne viennent plus grever le budget communal alors que 18.000 euros sont encore inscrits pour la seule location de la taverne de la place.

A l'extraordinaire, nous sommes globalement d'accord avec les quelques nouvelles dépenses pour autant que les réalisations suivent, parce que la liste des travaux réellement en cours dans vos annexes est famélique. Par contre, votre technique comptable de prélever des montants supérieurs à 100.000 euros chaque année sur le service ordinaire pour essayer de limiter votre dette à l'extraordinaire sur le compte de l'ordinaire ne nous plaît pas ; c'est pourquoi nous acceptons de voter la dotation à la

zone de police et les subsides aux diverses associations, mais refusons vos budgets tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire.

Après cette copieuse entrée, le budget de la fabrique d'église de Porcheresse est visé, avec à nouveau la question du coût du clerc. Il nous est dit qu'une solution d'économie est recherchée comme par exemple un rassemblement des 4 fabriques d'église de la commune.

Le cahier des charges pour les travaux de bardage du presbytère de Gembes est arrêté avec un montant estimatif des travaux de l'ordre de 38.000 euros. Ce bâtiment est un vrai fiasco si l'on compte tout ce qu'il nous a déjà coûté. La liste des entreprises à consulter est déterminée.

La liste des affouagers pour l'année 2011 est également présentée : quelques modifications comme chaque année avec des radiations et des nouvelles inscriptions dues à des changements de domicile, des décès ou des installations de nouveaux ménages.

Nous est ensuite soumis la décision d'acquisition d'un radar préventif par la commune. En effet la Zone de Police Semois-Lesse a initié un marché pour l'acquisition de 13 radars afin de bénéficier d'économies d'échelle ; le coût du radar préventif s'élève à 3 648,12 euros TVAC et la société Virage en est le fournisseur. Nous refusons la proposition d'achat, non pas que nous soyons contre le fait de sensibiliser les conducteurs à une conduite plus prudente, mais tout simplement parce que l'achat a déjà été décidé et accepté par le bourgmestre en octobre 2010 et que la facture est arrivée le 6 janvier : à quoi bon nous demander notre avis quand tout est fait !

Il est décidé, suite à un courrier du TEC informant l'administration de sa vétusté, du remplacement d'un abribus à Sclassin.

Un sujet qui a déjà fait couler pas mal d'encre revient sur le tapis, à savoir les sarts communaux. Lors des différentes rencontres avec les agriculteurs de Haut-Fays, proposition a été faite de défricher du taillis pour disposer de parcelles supplémentaires afin d'essayer de solutionner la problématique. La parcelle concernée étant située en zone forestière, une modification au plan de secteur est nécessaire et cette procédure est très lourde et longue. La commune a donc choisi Maître Grégoire comme conseil, et ce dernier pense qu'il serait opportun de recourir à un plan communal d'aménagement pour réviser le plan de secteur sur base du décret RESA

TER du 30 avril 2009 étant donné que les enjeux sont locaux. Maître Grégoire propose de rencontrer l'administration afin de mettre au point les étapes à suivre et surtout la motivation à développer pour convaincre le gouvernement wallon d'autoriser le projet. Le problème est loin d'être solutionné ...

Dans le cadre de l'aménagement éventuel d'une salle culturelle et d'installations sportives à Haut-Fays, Idélux Projets Publics est désigné pour l'analyse de la conception générale du projet. Il avait déjà été décidé en août 2009 de solliciter l'aide d'Idelux en vue de réaliser une étude de faisabilité du projet en question, mais nous n'avons toujours aucune nouvelle. Y a-t-il une réelle volonté du collège dans ce dossier ou est-ce un simple effet d'annonce ? Un de plus. Pour rappel : une réunion s'était tenue en février 2010 avec les représentants d'Idelux et les associations locales afin de connaître les attentes de chacun. Au vu de l'espace nécessaire (un bâtiment de 2200 m²) et de l'accessibilité requise, le site situé près du terrain de football pourrait être retenu.

Un projet commun avec Idelux pour l'aménagement du site juxtaposant le parc à conteneur a également été discuté. Il y serait créé une sortie pour le parc et un espace vert en lieu et place de l'ancien dépôt des poubelles.

Pour terminer et avant le huis clos, le bourgmestre demande à pouvoir revenir sur le budget car il doit ajouter une « dépense non-prévue » : la TVA sur le camion pour Kabongo. En effet le camion n'a toujours pas été payé car, nous dit-on, l'administration ne parvient pas à trouver un arrangement avec une banque pour l'ouverture d'un compte pour la commune de Kabongo, ceci afin de lui verser comme il en avait été décidé lors du conseil d'urgence du 23 novembre le prix de l'achat du camion, et ainsi d'éviter le paiement de la TVA. Outre le fait qu'il permettait une économie pour la commune de Daverdisse, nous avons toujours été contre ce montage ! De plus pourquoi avoir organisé 2 conseils d'urgence pour le paiement de ce fameux camion si 2 mois et demi plus tard il n'est toujours pas payé !

Conseil communal du 8 mars 2011

Lors du conseil précédent, le bourgmestre nous avait informés de l'obligation de payer la TVA en ce qui concerne l'achat du camion dans le cadre de la coopération au développement. Ce jour une personne de notre groupe fait part de la possibilité éventuelle de récupérer la TVA dans cette

aide à la coopération et propose d'écrire au Ministre ou à son délégué pour obtenir l'exemption de la taxe et son remboursement. Une remarque est également faite au sujet des communications du bulletin communal : « ne pas faire figurer des notions erronées et reproduire deux fois le même texte. »

L'ordre du jour est abordé et le point le plus important est sans nul doute, l'approbation du cahier des charges des locations de chasses communales. Le mode de location choisi par le collège pour les petits lots est le gré à gré et le prix sera augmenté de 10% par rapport au prix payé actuellement à l'exception du lot de Daverdisse qui sera +/- doublé. Ces lots sont loués par les chasseurs locaux. Pour les autres lots plus importants, le collège a choisi les enchères.

A la question : pourquoi avoir choisi un bail de 12 ans au lieu de 9 ? Il nous est répondu que la gestion du cervidé est conseillée sur un bail plus long. Une réunion entre collège et agriculteurs a eu lieu à Daverdisse (où comme d'habitude la minorité n'a pas été conviée). Si des dégâts aux cultures sont constatés, le collège conseille de trouver un arrangement à l'amiable plutôt que de recourir au tribunal de police. La question sécurité est abordée et tout particulièrement le tir en travers des routes. La responsabilité incombe uniquement au chasseur et non au propriétaire, nous répond le Bourgmestre. Il nous semble plus sage, que les lignes de tirs soient établies en dehors des routes de façon à ce que les tirs ne soient pas dirigés en travers des routes mais en dehors de celles-ci. Le cinquième provisionnel sera exclusivement réservé à la protection des plantations.

Nous regrettons surtout le timing trop restreint entre la mise en adjudication et l'échéance de l'ancien bail de chasse. La publicité sera-t-elle suffisante et le délai de publication ne sera-t-il pas trop court pour attirer les adjudicataires ?

Toujours dans le domaine chasse, le second point concerne le cinquième provisionnel des anciens locataires. Outre la location proprement dite, l'adjudicataire doit payer chaque année en même temps que le loyer, 1/5 provisionnel qui sert à la protection des plantations (clôtures, protections médicamenteuses ou chimiques,...). Les différents décomptes ont été approuvés pour chaque lot de chasse. Pourquoi certains chasseurs n'ont-ils pas payé leur cinquième provisionnel au fur et à mesure des années ? Pourquoi se sont-ils seulement acquittés de leurs dettes en 2010 alors que les cinquièmes étaient dûs depuis 2001 ? Le cinquième de 2010 reste à payer.

L'administration demande à bénéficier d'un nouveau photocopieur. L'ancien est en place depuis 2003 et compte 1.800.000 copies. La dépense prévue est de 12.500 €. Le service de voirie souhaite acquérir une plaque vibrante pour les petites réparations (nids de poule, ornières) le coût estimé est de 1.200 €. Le conseil arrête également le cahier des charges concernant la réparation de la toiture de l'église de Gembes et propose la désignation d'un auteur de projet avec surveillance et mission de coordination. Tant que nous sommes dans les cahiers de charges, nous rappelons au bon souvenir du collègue la réparation du chauffage à l'église de Porcheresse.

Suite au contrôle des citernes à mazout par AIB Vinçotte, le conseil décide d'arrêter le cahier des charges concernant l'inertage de l'ancienne cuve, la fourniture et le placement d'une nouvelle à l'école de Haut-Fays.

Approbation d'un cahier des charges pour l'entretien extraordinaire de la voirie en 2011 (mais peut-être faudrait-il déjà effectuer les entretiens prévus dans les budgets précédents ?). Ces différents travaux concerneront la rue des quatre vents et la rue de la briqueterie à Haut-Fays, la rue de la gare à Gembes, la rue du centre et la route de Graide à Porcheresse, la rue du corroy et la rue de la Hauche à Daverdisse. Le maintien de la voirie et la réalisation des filets d'eau à la rue de la Gare aura un coût de 75.000 €. Un drain sera nécessaire à la rue du Corroy et engendrera un coût supplémentaire.

Le conseil approuve le report des délais de paiement des ventes de bois d'automne suite aux conditions climatiques de novembre et décembre 2010.

Suite à l'arrivée à échéance au 31/12/2011 du marché actuel de collecte des déchets ménagers en porte à porte, l'administration communale adhère au contrat de collecte qui sera effectuée par la société REMONDIS. Il ne devrait pas y avoir de coût supplémentaire si les quantités, les vidanges, les points de collectes et le nombre de communes adhérentes restent identiques.

Le conseil autorise Sofilux à se substituer à notre commune dans le cadre de l'acquisition de nouvelles parts Interlux. Le conseil approuve les différents points à l'unanimité ainsi que l'ordre du jour des différentes A.G. (AIVE, Idelux finances et Idelux projets publics.) à l'exception d'un

vote 5 voix contre 4 à l'Assemblée Générale d'Idelux qui traite de l'augmentation du capital de Sitelux qui est une filiale du groupe Idelux qui s'occupe de l'assainissement et de l'environnement. Doit-on combler les déficits dans une société même si elle a un caractère social ? Cela ne revient-il pas à accorder un double subside ? N'a-t-on pas autre chose à faire avec cet argent ? Ne devrait-on pas aider nos habitants avant d'investir au niveau provincial ?

Conseil communal du 29 mars 2011

Avant de commencer l'ordre du jour, nous faisons remarquer deux « coquilles » dans le procès verbal précédent et questionnons le collègue dans le cadre du cahier des charges des locations de chasse quant au devenir des palettes dorénavant interdites.

Nous acceptons ensuite l'ajout de points non-prévus à l'ordre du jour pour permettre l'avancement des dossiers concernant le plan triennal 2007-2009, un appel à projet « funérailles & sépultures » et un point de huis clos concernant l'enseignement.

Le point principal de ce conseil est la révision complète des statuts administratifs et pécuniaires du personnel communal. Il s'agit principalement d'officialiser l'application des dispositions légales. Quelques éclaircissements ont été nécessaires pour savoir quels jours de congés étaient rémunérés ou non par la commune ? Quel cadre était concerné par les évaluations ? Pour le reste, c'est surtout un rappel des droits et devoirs de chacun.

Le conseil approuve ensuite les plans relatifs à la construction d'un nouveau hall de stockage à la place des travaux d'agrandissement du hall de voirie initialement prévu : estimation des travaux : +/- 90.000,- euros (hors bardage et aménagements intérieurs à réaliser par le personnel communal).

Un projet de convention de partenariat proposé par Idelux est également approuvé dans le cadre de la mise en œuvre de parcs d'activités pluri-communales (Daverdisse, Libin, Tellin, Wellin).

L'achat d'un nouvel ordinateur en réseau est voté.

Suite à un courrier reçu en février nous apprenons que l'intervention communale dans le cadre de l'égouttage repris au plan triennal 2007-2009 augmente, dont coût supplémentaire d'environ 50.000 euros.

L'ordre du jour de la séance publique se termine par la décision du conseil de répondre à un appel à projets concernant l'aménagement d'ossuaires dans les différents cimetières de la commune.

Conseil communal du 17 mai 2011

Le conseil commence par la présentation du compte 2009 en retard de plus d'un an ! Ce compte est devenu sans grand intérêt puisque le compte 2010 est déjà établi et sera présenté au prochain conseil. Il est accompagné d'un rapport du collègue (un concentré de banalités qui peine à cacher la faible activité en 2009 et n'a même pas de conclusion) critiquant le travail de la receveuse : beaucoup de discussions techniques sur des encodages de recettes et dépenses ou sur des regroupements d'articles budgétaires. Malgré les différences d'interprétations entre le collègue et la receveuse, le plus important est que toutes les pièces aient bien été portées en compte.

Ce compte a mis en évidence un gros manque de communication entre le collègue et la receveuse sur certains points. Et le fait pour celle-ci, de découvrir en séance le rapport du collègue et ses sous-entendus, a pourri le climat de la suite de la discussion. Nous n'avons pu que « compter les points » et nous sommes abstenus en regrettant un climat malsain autour des comptes.

Au niveau chiffres, le boni comptable reporté de l'exercice précédent reste +/- stable d'une année à l'autre avec une légère diminution de 2,97% par rapport à 2008. Les recettes sont en légère augmentation grâce principalement aux ventes de bois qui ont atteint un sommet au cours de cet exercice. Les dépenses de l'administration augmentent considérablement depuis 2003 mais enregistrent néanmoins une légère diminution en 2009. Au niveau extraordinaire, le mali reporté est très important mais cela sera résorbé dans le compte 2010. C'est dû aux écritures comptables concernant les travaux de la maison communale.

Plus généralement, on a rien fait en 2009 ou presque. Le taux de réalisation du budget sur les quatre premières années de la législature est de seulement 16 % !

On poursuit ce conseil par l'approbation du compte 2010 du C.P.A.S. à l'unanimité. L'intervention communale s'élève à +/- 150.000 €.

Le conseil doit ensuite revoir le cahier des charges pour l'achat d'un photocopieur multifonction.

En ce qui concerne le financement des dépenses extraordinaires, il est proposé d'arrêter le cahier des charges pour les 3 années à venir car le marché d'emprunt précédent arrive à terme. L'estimation des intérêts est de 228.000 € pour la durée du marché.

Autres dépenses : la fourniture et l'installation d'un ordinateur en réseau coûtera 1.367,30 € et l'achat d'une imprimante couleur 786,50 €.

A l'unanimité le conseil approuve la convention d'adhésion au marché de l'électricité pour les bâtiments communaux. Ce marché a été initié par la province de Luxembourg.

Le règlement d'ordre intérieur de la bibliothèque de Daverdisse est voté. Pour rappel, les jours et heures d'ouvertures sont les suivants : le mercredi de 16 à 18 heures et le samedi de 8 heures 30 à 12 heures 30.

Il est ensuite décidé de désigner un auteur de projet et d'approuver les cahiers des charges concernant le remplacement du chauffage à l'église de Daverdisse et le placement d'un extracteur de fumée à l'église de Porcheresse.

D'autres cahiers des charges sont également approuvés à l'unanimité : l'inertage de l'ancienne cuve à mazout, la fourniture et la pose de la nouvelle cuve et des travaux de bardage au pignon de l'école à Haut-Fays. Ainsi que la réparation du mur d'enceinte du cimetière de ce même village. La compagnie d'assurance a marqué son accord pour l'indemnisation des dégâts.

Suite à quelques remarques de la R.W., le conseil prend acte d'amendements au cahier des charges de location des chasses communales et dans la foulée approuve la modification de deux articles des statuts administratifs du personnel communal.

Le conseil prend acte de la démission du clerc/comptable de la Fabrique d'Eglise de Haut-Fays ainsi que du renouvellement des membres de la grande moitié. Sont ensuite visés les comptes des différentes Fabriques :

Haut-Fays			
recettes : 21869,47€	dépenses : 17770,15€	excédent : 4099,32€	
Gembes			
recettes : 18598,45€	dépenses : 14282,05€	excédent : 4316,40€	
Daverdisse			
recettes : 20181,93€	dépenses : 15941,07€	excédent : 4240,86€	

Enfin, deux membres de la majorité sont désignés au sein du comité de pluri-communalité par 5 voix contre 4. Nous regrettons de ne pouvoir y participer.

Conseil communal du 29 juin 2011

Ce conseil débute par la présentation du compte 2010 en présence de notre receveuse. Le Bourgmestre ne lira même pas complètement son rapport en séance, tant pis pour le public.

Nos questions concernaient principalement l'augmentation du coût du personnel, les rentrées d'immondices qui s'éloignent de 10% des montants budgétés, le presbytère de Gembes, les frais additionnels de +/- 9.500 euros lors du déplacement de notre échevin au Congo (notamment cadeaux en sus du camion), coût de la zone de police, non-utilisation des budgets d'entretien de voirie & de chemins forestiers, augmentation des consommations de mazout, utilisation des fonds de réserve de l'extraordinaire, etc...

De plus nous nous sommes interrogés du sort des projets censés être développés en partenariat avec le groupe Idelux (aménagement de l'accès au parc à conteneurs et construction d'une salle près du terrain de football à Haut-Fays), puisque lors de l'assemblée générale du groupe, il n'en a nullement été fait mention. Dans l'autre sens, nous ne comprenons pas pourquoi nous devons mutualiser (donc payer pour les autres communes) des coûts de projets de distribution d'eau alors que nous n'exploitons même plus la nôtre. Notre bourgmestre qui n'a pas participé aux assemblées a promis de poser la question à qui de droit.

Voici notre commentaire sur le compte 2010

Que retenir de cet exercice :

- ~ un mali important à l'ordinaire dû à de mauvaises ventes de bois, ce qui correspond à une perte de 220 euros par habitant de notre commune. (et pourtant le problème n'est pas vraiment là, puisque ces bois ont été vendus début 2011 et cela doit même vous arranger puisque cela embellira votre prochain compte au moment de la campagne. Est-ce une coïncidence ?),

- ~ un taux de réalisation de vos projets de 13 % en moyenne sur 4 ans. Et je rappelle que lorsque le même indicateur s'élevait à 16 % lors de la présentation du compte 2009 il y a 6 semaines, vous nous avez prédit une amélioration pour ce compte alors que vous disposiez déjà des données,

- ~ des remboursements annuels de plus de 200 euros par habitant pour assumer l'endettement, avant même que les maisons de villages arrivent en compte (la charge annuelle de la dette communale vient déjà d'augmenter de 108.000,- euros depuis 2007).

Mais surtout :

- ~ une mauvaise maîtrise des dépenses puisque absolument toutes les catégories de dépenses ont atteint leur maximum de la législature,
- ~ une augmentation de presque 60 % du coût net du personnel,
- ~ une diminution continue du ratio de couverture de nos emprunts par le cash-flow, donc notre capacité de financement se réduit fortement sauf en envisageant d'augmenter nos produits (les taxes), ce que nous refusons !

La seule solution est de diminuer les charges, il faut donc absolument réduire vos dépenses.

Concernant le rapport relatif aux comptes :

Un fois de plus, vous vous concentrez sur les chiffres qui vous arrangent. C'est de bonne guerre. Vous ne pouvez cacher que la dette augmente et reconnaissez que le passage sous l'unité de notre ratio de couverture n'est pas sain. C'est honnête de votre part. Ce que nous apprécions moins est de lire que « le compte 2011 permettra dans le futur d'appréhender au mieux la situation », donc on arrive en fin de législature et vous allez peut-être enfin savoir où vous en êtes au niveau financier, mais pas avant un an au mieux. Ou encore faire ressortir un ratio de liquidité à cours terme pour embellir votre rapport, alors que la gestion d'un service public devrait plutôt s'envisager sur le long, voire très long terme.

Le second point à l'ordre du jour est une modification budgétaire. Après une série de questions concernant l'augmentation des frais d'expertises, de sel de déneigement, la mise en « non-valeur » de location de chasse, la forte augmentation des coûts de la bibliothèque (soit directement via le service culture, soit indirectement via une perte de subside) en plus du salaire déjà voté dans le budget, etc ... la modif sera votée majorité contre minorité.

Les modifications budgétaires du CPAS sont, elles, votées à l'unanimité.

Il est ensuite décidé de réclamer des indemnités pour non-respect du plan de tir et dégâts aux plantations concernant la chasse « de Bonhome ».

Un cahier de charges pour l'aménagement du préau de l'école de Porcheresse est voté, afin de créer un espace de stockage.

Un point concernant le recrutement d'un employé comptable pour les Fabriques d'Eglise de la commune est fortement discuté afin de bien peser les conséquences de la décision, jusqu'à ce qu'un échevin refuse le débat démocratique (ce n'est pas la première fois). Nous ne pouvons accepter cette méthode et ne suivrons pas le collège au moment de la décision.

Une motion contre l'amnistie des collaborateurs est adoptée à l'unanimité.

Un autre recrutement d'employé est présenté au vote. Il s'agit d'un mi-temps en tant que conseiller logement. Autre discussion animée puisque le bourgmestre reconnaît se servir d'une obligation liée à notre plan logement pour engager un employé administratif supplémentaire qu'il affectera à d'autres tâches. Ce recrutement « déguisé », un de plus, sera voté par la seule majorité.

Pour terminer, nous vous signalons que le site internet communal, (après plus d'un an d'absence et quelque mois de sommeil) est enfin à jour au niveau des documents de conseil. L'erreur est humaine mais nous déplorons que le collège ne l'ait pas remarquée : les internautes ont même eu le privilège de pouvoir consulter les comptes-rendus de huis-clos pendant une semaine !